



*Bâtiment Basée Consommation

**RÉNOVATION BBC*
MAISON INDIVIDUELLE**

CONDITIONS DES AIDES
DE LA RÉGION

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Votre logement est difficile à chauffer et vous avez du mal à payer vos factures d'énergie ?

Faire des travaux de rénovation énergétique vous paraît trop cher et trop compliqué ?

Pourtant, pour vous sentir bien chez vous, retrouver du confort dans votre logement ancien et diminuer vos factures, des travaux ambitieux sont souvent nécessaires voire urgents.

C'est pourquoi, la Région Bourgogne-Franche-Comté est à vos côtés pour vous accompagner, notamment grâce à un système d'aides permettant une rénovation efficace et pérenne de votre logement.

POUR QUI ?



Les aides s'adressent aux propriétaires de maisons individuelles ayant réalisé un audit énergétique (financé par la Région) et souhaitant réaliser des travaux de rénovation au niveau BBC* : global ou par étapes.

Propriétaire occupant d'une maison individuelle, vos revenus doivent être inférieurs au plafond de ressources correspondant à la grille ANAH (voir ci-dessous), destinée aux ménages « très modestes » en vigueur au moment du dépôt du dossier.

Pour une demande d'aide déposée en 2020, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2019.

*Bâtiment Basse Consommation



PLAFONDS DE RESSOURCES POUR LES DOSSIERS DÉPOSÉS EN 2020

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence maximum du ménage (€)
1	14 879
2	21 760
3	26 170
4	30 572
5	34 993
Par personne supplémentaire	+ 4 412

Ces plafonds sont mis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1^{er} janvier de l'année en cours.

AIDE FINANCIÈRE

POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION BBC

Subvention pour les travaux conformes aux recommandations de l'audit

▶ **5 000 €**

pour une rénovation BBC globale

▶ Jusqu'à 2 500 €

pour une rénovation BBC par étapes

+ 1 000 € : bonus «éco-matériaux»

pour une isolation à base de matériaux d'origine végétale, animale ou issus du recyclage.

Pour vous aider à réaliser une rénovation ambitieuse, ces subventions sont cumulables avec les autres aides existantes aux niveaux national et local, notamment celles de l'Anah.



AIDE FINANCIÈRE

POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Pour obtenir une aide financière de la Région pour la réalisation des travaux, votre projet doit obligatoirement faire l'objet d'un accompagnement technique.

Vous pouvez bénéficier d'une **subvention de 80 % des coûts d'accompagnement technique obligatoire correspondant aux prestations suivantes :**

▶ **maîtrise d'œuvre (MOE) ou assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** : supervision du projet, par un prestataire conventionné avec la Région, avec a minima relecture technique des devis, visites sur chantier, accompagnement au choix des entreprises et à la réception des travaux.

▶ **test d'étanchéité à l'air en fin de chantier** pour s'assurer de la qualité des travaux. Dans le cadre des aides de l'Anah, un accompagnement est réalisé par un opérateur agréé, qui peut aussi vous aider pour votre dossier. Les deux missions sont complémentaires et permettent de garantir des travaux réalisés de qualité.

Sous certaines conditions, cet accompagnement peut même être gratuit !

Pour connaître les aides auxquelles vous avez droit et pour constituer votre dossier de demande d'aide.



Un accompagnement technique pour sécuriser votre projet

➤ **Renseignez-vous auprès de votre conseiller FAIRE**



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- ▶ Travaux non démarrés avant le dépôt de votre dossier.
- ▶ Projet conforme aux travaux préconisés dans l'audit.
- ▶ Gain énergétique minimum de 40%.
- ▶ Au moins un des travaux portant sur l'isolation de la maison (murs, toiture, combles, plancher bas).
- ▶ Travaux conformes aux conditions techniques disponibles sur www.ffmpegis.bourgognefranche-comte.fr



confort, économies d'énergie...

Découvrez le programme Effilogis sur
www.ffmpegis.bourgognefranche-comte.fr

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE